

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services des anciens combattants implantés à Alger (Algérie),
à Casablanca (Maroc) et à Tunis (Tunisie).

Du 27 décembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services des anciens combattants implantés à Alger (Algérie), à Casablanca (Maroc) et à Tunis (Tunisie).

Du 27 décembre 2010

NOR D E F F 1 0 3 3 6 3 8 A

Texte abrogé :

Arrêté du 20 août 2007 (JO n° 201 du 31 août 2007, texte n° 26 ; JO/210/2007. ; BOEM 410.6.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 410.6.1

Référence de publication : JO n° 302 du 30 décembre 2010, texte n° 15 ; signalé au BOC 4/2011.

<p>Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré in extenso dans la base de données. Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.</p>
